

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ALLÈGEMENT POUR MOTIF SOCIAL GRAVE

# VALABLE POUR TOUS LES ÉTUDIANT·E·S RÉGULIÈREMENT INSCRIT·E·S À L'UNAMUR EN 2023-2024

#### INFORMATIONS RELATIVES A L'ALLÈGEMENT

Toutes les informations relatives à l'allègement pour motif social grave sont disponibles sur les pages web du Service des inscriptions via le lien suivant : <a href="https://www.unamur.be/inscription/specificites-inscription/allegementsocial">https://www.unamur.be/inscription/specificites-inscription/allegementsocial</a>. Par ailleurs, les dispositions règlementaires relatives à cette démarche sont déterminées à l'article 20 du Règlement des études et des évaluations disponibles via le lien suivant : <a href="https://www.unamur.be/etudes/etudiant/formations/reglement-des-etudes-et-des-examens">https://www.unamur.be/etudes/etudiant/formations/reglement-des-etudes-et-des-examens</a>.

### **PROCÉDURE**

**DONNÉES SIGNALÉTIQUES** 

L'allègement pour motif social grave peut être demandé à partir du 1er octobre 2023 jusqu'à la date de clôture des inscriptions à la période d'évaluation de juin, soit le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024. C'est la Cellule sociale des étudiant·e·s qui examinera votre demande et statuera sur la gravité du motif social invoqué.

Une fois signé, le présent formulaire doit être envoyé par mail à la Cellule sociale des étudiant·e·s de l'UNamur à l'adresse <a href="mailto:sse@unamur.be">sse@unamur.be</a>

Un·e assistant·e social·e accusera réception du formulaire et vous informera de la suite de la procédure.

Si la demande est acceptée par la Cellule sociale, le secrétariat administratif de la faculté concernée procèdera à l'élaboration du programme allégé de de l'étudiant·e.

Attention : les étudiants ressortissants d'un pays hors union européenne et non-assimilés doivent être inscrits à au moins 54 crédits sans quoi le renouvellement de leur titre de séjour sera, en principe, refusé par l'Office des étrangers.

Nom :	Prénom :
Matricule étudiant :	
Bachelier/Master/Master de spécialisation/AESS en	

### CONVENTION D'ALLÈGEMENT ENTRE L'ÉTUDIANT-E ET LE JURY

Liste des unités d'enseignement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> quadrimestre choisies pour l'année académique 23-24 (l'étudiant⋅e doit suivre au minimum 16 crédits).

NB - L'étudiant·e· qui demande un allègement après la période d'évaluation de janvier ne peut alléger son PAE qu'en retirant des unités d'enseignement du deuxième quadrimestre.

Code	Intitulé de l'unité d'enseignement	Quadri	Crédits

		Total (	des crédits	
		L'UNAMUR :  'allègement pour motif social grave  allègement pour motif social grave		
Signature :				
<b>Date</b> Le/202	·	<b>Date</b> Le/202		
Signature de l'ét	udiant.e	Pour le jury,		
		Autorisation à suivre le programme allégé tel que fixé dans la convention / refus (biffer la mention inutile)	a présente	
		Signature		